



Commerce équitable et équité : Quête de sens et sens pratiques

By/Par | **Jérôme Ballet* et Corinne Gendron****

*Institut de Recherche pour le Développement, UR/UMI Résiliences

** Université du Québec à Montréal, CRSDD

ABSTRACT

Fair Trade aims at promoting fairness through the market. However, in Fair Trade, fairness is far from being clearly defined. Furthermore, Fair Trade has to tackle new trends, such as sustainable development. It is also facing changes as North-North Fair Trade or questionings concerning partnership. All these new perspectives call out the very meaning of fairness in Fair Trade.

Keywords: Fair Trade, Fairness, Market

RÉSUMÉ

Le commerce équitable vise à promouvoir l'équité par le marché. Mais la notion d'équité au sein du commerce équitable est loin d'être évidente. Le commerce équitable se confronte de plus avec des nouvelles tendances comme le développement durable. Il est aussi en prise avec des transformations comme le commerce équitable Nord-Nord ou des interrogations comme le sens à donner au partenariat. Ces nouvelles perspectives interpellent la notion d'équité.

Mots clés : Commerce équitable, équité, marché

JEL Classification: F59

INTRODUCTION

Les entrelacs de la globalisation et du commerce ont pour conséquence d'appauvrir les plus pauvres et d'enrichir les plus riches. Les inégalités se sont en effet accentuées depuis les années 1970. La globalisation a contribué à cette accentuation, non seulement au sein des pays mais aussi entre les pays (Krugman et Venables, 1995 ; Sala-i-Martin, 2003). Ce phénomène ne concerne pas seulement les pays développés mais également les pays en développement, quel que soit le continent (Kohl, 2003 ; Cling, 2005 ; Cogneau et al., 2006). Tenant compte du fait que les inégalités provoquent de multiples manières des pertes de bien-être, effectives ou potentielles (Lovell, 1999), le dernier rapport du PNUD (PNUD, 2010) introduit ainsi un ajustement de l'Indice de Développement Humain par les Inégalités, l'IDHI. Plus la différence entre l'IDH et l'IDHI est forte et négative et plus les inégalités sont considérées comme affectant le développement humain.

Stiglitz (2003) souligne que la globalisation du commerce et de la finance a provoqué une redistribution négative, des plus pauvres vers les plus riches, et qu'en ce sens le processus de globalisation du commerce et de la finance est fondamentalement inéthique. Pour nous limiter à la globalisation du commerce, il souligne que la libéralisation a procédé d'une asymétrie entre les pays du Sud qui se sont vus contraints de réduire les barrières aux échanges tandis que les pays du Nord n'ont guère fait preuve de réciprocité (Oxfam, 2002). Non seulement cette asymétrie a profité aux pays du Nord qui ont gagné le plus à l'échange, mais surtout elle a appauvri les pays du Sud. Les gains au Nord se sont réalisés au détriment des pays du Sud, notamment depuis l'Uruguay round. L'agriculture a bien sûr été une des premières victimes de cette libéralisation. Les subventions des pays du Nord à leur agriculture et les barrières non tarifaires ont causé du tort aux pays du Sud. Ces désavantages ne concernent cependant pas que l'agriculture mais l'ensemble des biens et services.

A contre courant de cette tendance, le commerce équitable vise à concilier l'économie et l'éthique dans une quête d'un commerce qui soit plus juste et à participer ainsi à la réduction de la pauvreté et des inégalités¹. Pourtant, les relations du commerce équitable à l'équité restent largement inexplorées (Ballet et Carimentrand, *à paraître*). D'un point de vue pratique, bien que l'impact du commerce équitable sur les producteurs soit considéré comme positif (Vagneron et Roquigny, 2010), l'impact sur les inégalités elle, est discutable (Ballet et Carimentrand, 2010) ; la mise en œuvre de filières de commerce équitable pouvant

¹ Bien sûr la montée des inégalités depuis plus de trente ans appelle aussi à de nouvelles politiques, que ce soit dans le domaine fiscal (Bozio et al., 2005 ; Krugman, 2006, Landais et al. 2011) ou celui de l'aide au développement (AFD 2005 et 2006 ; Cogneau et Naudet, 2007).

même dans certains cas accroître les inégalités, au moins au niveau local (Carimentrand et Ballet, 2010). Une des raisons de l'ambivalence des effets du commerce équitable sur les inégalités est certainement l'utilisation de critères de sélection des producteurs variés au sein du mouvement. Diaz Pedregal (2007, 2009) relève par exemple que les pratiques de sélection des bénéficiaires du commerce équitable se font à partir d'un mixte entre des critères impersonnels (l'égalité, le temps et l'efficacité) et des critères individualisés (le statut, le besoin et le mérite). Il faut noter également que les limites de la demande équitable restreignent l'accès des producteurs à cette filière de distribution, et que s'érigent en conséquence des barrières à l'entrée qui écartent ceux des petits producteurs qui sont le plus défavorisés, ne disposent pas de l'information requise, sont moins organisés, etc. Les exigences de qualité du commerce équitable qui s'est professionnalisé à la faveur de la labellisation et de son entrée dans la grande distribution (Le Velly, 2004) jouent également en leur défaveur, à moins qu'ils ne soient supportés par d'autres programmes plus traditionnels d'aide au développement (Audet, 2006). Si l'objectif, au moins un des objectifs, du commerce équitable est bien de réduire les inégalités et de produire plus d'équité, alors il importe d'interroger sérieusement la conception de l'équité dans ce mouvement.

Ce numéro participe à combler l'insuffisance d'analyses sur les relations entre commerce équitable et équité à partir de trois perspectives. Tout d'abord, le commerce équitable n'a pas l'apanage de l'équité. Il doit donc donner sens à la notion d'équité en se situant par rapport aux différentes traditions philosophiques. En quoi l'équité promue par le commerce équitable est-elle significativement différente ou similaire d'autres formes d'équité, en particulier l'équité du marché ? Ensuite, le commerce équitable n'est pas le seul mouvement social, il est un mouvement social parmi d'autres se référant plus ou moins aux mêmes valeurs que d'autres mouvements sociaux (Gendron, 2001 ; Gendron et al., 2008). Certaines valeurs s'imposent désormais de manière globale, tel le développement durable. En quoi ce type de valeur interroge sur la notion d'équité et comment le commerce équitable se situe par rapport à celles-ci ? Enfin, les autres mouvements se situent plus ou moins en chevauchement avec le commerce équitable. Ce dernier peut s'assimiler à d'autres mouvements ou au contraire affirmer sa spécificité à travers de nouvelles orientations stratégiques. Quelles pistes sont aujourd'hui à l'œuvre ou peuvent être pensées ?

1. QUEL SENS POUR L'ÉQUITÉ ?

Le commerce équitable se veut une alternative à la mondialisation économique telle qu'elle a pris forme depuis les années 1980, dans l'espoir d'en atténuer les impacts négatifs. Mais il ne rejette pas le marché puisqu'il est d'abord et avant tout une forme de commerce. Pouchain (2011, dans ce numéro), à la suite de Le Velly (2004, 2006),

discute ainsi de toute l'ambiguïté d'apparaître à la fois comme un mouvement contestataire des effets du marché et d'utiliser le marché comme force principale de promotion des plus pauvres. Cette ambiguïté est d'autant plus forte que l'on peut considérer que la globalisation n'est pas une donnée extérieure aux actions des institutions mais bien le produit de celles-ci et que le commerce équitable participe en ce sens à une certaine forme de mondialisation des échanges.

Dans ces conditions il est d'autant plus important d'affirmer la singularité du commerce équitable. Mais cette singularité doit s'afficher en regard d'une conception de l'équité qui se différencie de celle promue par le marché et l'économie libérale. Il serait en effet erroné de considérer que l'économie de marché sous sa forme libérale n'a pas de référentiel éthique renvoyant à l'équité. Il est plus juste de dire qu'elle développe, d'un point de vue historique, un référentiel éthique particulier². Un des éléments essentiels de ce référentiel est la liberté d'entrer volontairement dans l'échange. Il s'agit là d'une forme essentielle d'égalité dans le sens où personne ne doit être traité de manière différente et ne peut être forcé à échanger. Cette prétention peut être contredite en montrant que le marché n'est pas un système d'échange libre mais bien un lieu de confrontation des pouvoirs (High, 1985), sans compter qu'en sortant d'un système d'autoproduction, les populations n'ont eu d'autre choix que de recourir au marché pour subvenir à leurs besoins même fondamentaux. Il faut ajouter que l'équité ne se résume pas à l'égalité de traitement, certains pouvant avoir un désavantage de départ qui suppose au contraire un différentiel de traitement pour obtenir une équité minimale³. L'équité peut même désigner une justice procédurale ajustée qui combine à la fois une égalité des chances et une recherche d'égalité de résultats, en donnant une priorité aux plus mal lotis (Rawls, 1971, 2001).

Quoiqu'il en soit, au-delà de la démonstration de l'iniquité du marché concurrentiel, il convient de s'interroger sur l'équité du commerce équitable par rapport à celle-ci. Audet (2011, dans ce numéro) insiste sur le fait que les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) proposent une vision de l'équité bien structurée et qu'il ne suffit donc pas d'affirmer l'absence d'équité, mais de montrer en quoi la vision de l'équité promue par le commerce équitable est « meilleure » ou plus adaptée aux situations des producteurs des pays du Sud que celle défendue par l'OMC.

Précisément un des aspects de l'équité par le marché est le fait que les agents, au moins dans un marché parfaitement concurrentiel, sont preneurs de prix. Or il y a des ambiguïtés à relier prix de marché et équité (Le Velly, 2008). Et le commerce équitable vise à agir concrètement en proposant un prix supérieur au prix de marché. Il s'agit là d'un moyen d'action et non d'une conception de l'équité qui, elle, reste à définir. Mais en la matière, le commerce équitable est loin de réussir à parvenir à

² Pour une première présentation de ce référentiel voir par exemple Ballet et Mahieu (2003).

³ Voir sur ce point les débats sur les théories libérales de la justice. Pour une présentation on peut consulter van Parijs (1991) ou Kymlicka (1992).

imposer un changement radical, et l'opérationnalisation d'une plus grande équité dans les échanges nord-sud y demeure assez limitée (Girard et Gendron, 2011, dans ce numéro). Néanmoins, si les moyens d'action ne sont pas suffisants, il convient de se demander, d'abord quelle est la conception de l'équité défendue dans le commerce équitable et, ensuite quels moyens seraient les plus adaptés pour y parvenir. Une problématique qui reste encore largement ouverte.

2. COMMERCE ÉQUITABLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Il paraît inconcevable aujourd'hui de promouvoir une évolution de la société qui n'aille pas dans le sens d'une prise en compte accrue d'un développement durable. Le développement durable se définit classiquement comme la satisfaction des besoins des générations présentes sans nuire à la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable peut se comprendre d'abord et avant tout comme une forme d'équité inter-générationnelle. Il ouvre ainsi le champ de l'équité à une dimension qui n'est plus statique et interroge nos pratiques en termes d'impact sur l'environnement et de conséquences futures des choix présents.

Le projet du commerce équitable n'est pas initialement un projet qui vise à préserver l'environnement. Il se focalise sur l'équité spatiale et non sur l'équité temporelle. Et bien que des critères de progrès en matière environnementale soient souvent inclus dans les cahiers des charges des organisations du commerce équitable et malgré une référence explicite au développement durable par les différents acteurs et documents officiels ces dernières années, il faut bien reconnaître qu'il s'agit là d'une dimension particulièrement laissée de côté jusqu'à présent (Diaz Pedregal, 2010).

Toutefois, de nombreuses opportunités de combiner le commerce équitable et le développement durable existent. La Convention sur la diversité biologique a introduit la notion de partage juste et équitable des ressources génétiques en 1993. Des entreprises de biocommerce éthique se sont développées depuis cette date, mais cela en parallèle du commerce équitable qui n'a pas su prendre l'importance de ce mouvement (Johnson, 2011, dans ce numéro). Pourtant, le commerce équitable pourrait prendre un tournant significatif en intégrant de manière plus avancée les questions environnementales et participer ainsi à un commerce durable (Ramonjy, 2011, dans ce numéro).

Réconcilier les dimensions économiques, sociales et environnementales est après tout l'objectif du développement durable. La soutenabilité écologique et le développement humain ne peuvent être dissociés. Dans ce cadre, la soutenabilité environnementale repose notamment sur une réduction de la pauvreté qui affecte la majeure partie de l'humanité (Robinson, 2004) et le commerce équitable pourrait trouver là un nouveau point d'appui pour sortir de sa niche.

3. LE COMMERCE ÉQUITABLE À LA RECHERCHE DE SENS

Le commerce équitable est certes un mouvement social, mais il est aussi marqué par une hétérogénéité de pratiques, voire de définitions. Randrianasolo (2011, ce numéro) constate que le commerce équitable fait face à un ensemble disparate de conceptions et qu'aucune normalisation n'est pour l'instant envisageable. Une des raisons de cette absence d'homogénéisation est l'opposition des principales fédérations du commerce équitable à entrer dans un processus qui figerait le concept, notamment d'un point de vue qui impliquerait une conception précise de la justice sociale.

L'enjeu est pour le mouvement du commerce équitable de pouvoir répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et des producteurs, mais aussi de se positionner par rapport à d'autres phénomènes à visée éthique tels que la responsabilité sociale des entreprises (Gendron et al. 2009). L'hétérogénéité du mouvement et des définitions et pratiques du commerce équitable est, d'un côté, un atout qui permet une certaine adaptation au contexte changeant et aux exigences nouvelles, et d'un autre côté, un désavantage dans la mesure où de nombreuses organisations peuvent se revendiquer du commerce équitable sans assumer la même vision de l'équité. Ainsi, plusieurs entreprises conventionnelles entrent désormais dans la niche du commerce équitable pour valoriser leur image de marque et répondre à leur responsabilité sociale. Pour certaines de ces entreprises, l'objectif est beaucoup plus clairement la valorisation de leur image que la réduction des inégalités (Renard, 2005). Face à ces différents mouvements éthiques le commerce équitable est donc en peine de se positionner. Or l'amalgame avec ces autres mouvements pourrait laisser penser qu'il participe lui aussi à une gouvernance libérale de l'économie dans laquelle l'Etat se désengage (Brugvin, 2011, dans ce numéro). Dans un tel cas de figure, il contribuerait à renforcer ce qu'il est censé combattre.

A défaut d'opter pour une normalisation qui clarifierait les choses, le commerce équitable doit choisir des voies originales lui permettant de se démarquer et d'affirmer sa spécificité par rapport aux autres mouvements sociaux ou aux autres mouvements de consommation responsable. Mais en même temps, ces nouvelles orientations appellent à une redéfinition de la notion d'équité. Par exemple, le développement du commerce équitable Nord-Nord interroge ainsi sur la notion d'équité. Si le commerce équitable Nord-Sud peut constituer un miroir pour le commerce équitable Nord-Nord, il est un miroir déformant. Les conditions de vie des producteurs au Sud sont difficilement comparables à celles des producteurs au Nord. Les conditions et les modalités d'organisation du commerce équitable Nord-Nord sont également singulières par rapport au commerce équitable Nord-Sud. Il y a là suffisamment de différences pour que la notion même d'équité s'en trouve interpellée (Le Velly, 2011, dans ce numéro).

Lemay et Maldidier (2011, dans ce numéro) soulignent également que la redéfinition du partenariat au sein des filières s'avère à la fois une des questions les plus floues actuellement, mais aussi un des enjeux majeurs pour le positionnement du commerce équitable par rapport aux autres mouvements sociaux. Ils plaident pour la mise en place d'espaces de négociations ou se redéfinirait le partenariat et qui donneraient ainsi un nouveau sens à l'équité. En particulier, ces espaces de négociations impliquent de prendre en compte l'égalité de traitement et de paroles des acteurs, là où actuellement l'asymétrie de pouvoir semble plutôt s'imposer.

Le numéro que nous proposons ici témoigne d'une certaine maturité dans un courant de recherche nécessairement jeune compte tenu de son objet, lui-même né il y a quelques décennies à peine. Après plusieurs analyses faisant ressortir l'originalité et le potentiel de ce qui se présentait alors comme une innovation sociale particulièrement inspirante, les chercheurs approfondissent aujourd'hui leur compréhension du phénomène équitable riche d'enseignements, mais aussi de questionnements. Sans verser dans la critique facile, ce numéro se penche sur une dimension curieusement peu explorée jusqu'à maintenant, peut-être parce qu'elle semblait acquise, l'équité du commerce équitable, pour découvrir justement que cette équité tient peut-être encore davantage de la quête que d'un dispositif pleinement opérant.

RÉFÉRENCES

- AFD (2005). Development Aid: Why and How? Towards Strategies for effectiveness. Proceedings of the AFD-EUDN Conference 2004, Notes et Documents n°22, AFD, Paris.
- AFD (2006). Financial Development: What are the Challenges in Expanding Aid Flows. Proceedings of the AFD-EUDN Conference 2005, Notes et Documents n°29, AFD, Paris.
- Audet, R. (2006). Les inégalités nord/sud dans la régulation commerciale: analyse critique des certifications de l'agriculture alternative. Mémoire de maîtrise, Sciences de l'environnement, UQAM.
- Ballet, J. et Carimentrand, A. (à paraître). 'Équité', in Dictionnaire du commerce équitable. Versailles : Quae éditions.
- Ballet, J. et Carimentrand, A. (2010). Searching for Fairness in Fairtrade, Cahier/working paper FREE n°7-2010, <http://ethiqueeconomique.fr>.
- Ballet, J. et Mahieu, F-R. (2003). Ethique économique. Paris : Ellipses.
- Bozio, A., Dell, F., Piketty, T. (2005). Rapport sur la faisabilité d'un impôt sur le capital. CEPREMAP, docweb 0521.
- Carimentrand, A. et Ballet, J. (2010). When FairTrade Increases Unfairness. The Case of Quinoa from Bolivia, Cahier/Working paper FREE n°5-2010, <http://ethiqueeconomique.fr>.
- Cling, J.-P. (2005). Commerce, croissance, pauvreté et inégalités dans les pays en développement, document de travail, DT 2006-07, DIAL.

- Cogneau, D. et Naudet, J.-D. (2007). 'Who Deserves Aid? Equality of Opportunity, International Aid and Poverty Reduction', *World Development* 35(1): 104-120.
- Cogneau, et al. (2006). *Inégalités et équité en Afrique*, Notes et Documents n°31, AFD, Paris.
- Diaz Pedregal, V. (2010). 'Le commerce équitable : une menace pour l'environnement ?', in B.-Turcotte M-F. et Hervieux C. (eds), *Mettre en marché pour une cause. Commerce équitable, une comparaison internationale*, Québec : Presses de l'université du Québec, p.151-163.
- Diaz Pedregal, V. (2007). *Le commerce équitable dans la France contemporaine. Idéologies et pratiques*, Paris : L'Harmattan.
- Diaz Pedregal, V. (2009). 'Just certification', *Ethique et Economique/Ethics and Economics*. [en ligne], 6(2), <http://ethique-economique.net>.
- Gendron, C. (2001). 'Emergence de nouveaux mouvements sociaux économiques', *Pour*, 172: 175-181.
- Gendron, C., Palma Torres, A., et Bisailon, V. 2009. *Quel commerce équitable pour demain ? Pour une nouvelle gouvernance des échanges*. Paris : Charles Léopold Mayer/ Montréal : Écosociétés.
- Gendron, C., Bisailon, V., Otero Rance, A.I. (2008). 'The Institutionalization of Fair Trade : More than Just a Degraded Form of Social Action'. *Journal of Business Ethics* 86(sup.1): 63-79.
- High, J. (1985). 'Is Economics Independent of Ethics?'. *Reason Papers*, 10: 3-16.
- Kohl, R. (2003). *Mondialisation, pauvreté et inégalités*, Paris: OCDE.
- Krugman, P. (2006). 'The great wealth transfer'. *Rollingstone.com*, Nov30.
- Krugman, P. et Venables, A. (1995). 'Globalization and the inequality of nations'. *Quarterly Journal of Economics*, CX(4): 857-880.
- Kymlicka, W. (1992). *Contemporary Political Philosophy: an Introduction*. Oxford: Oxford University Press.
- Landais, C., Piketty, T. et Saez, E. (2011). *Pour une révolution fiscale : un impôt sur le revenu pour le XXIème siècle*. Paris : Seuil.
- Le Velly, R. (2008). 'La détermination du prix équitable. Vices et vertus du prix de marché', *Gestion*, 33(1) : 59-65.
- Le Velly, R. (2006). 'Le commerce équitable : entre variété des marchés, figure du marché et forces du marché', in Lazuech. G., Moulevrier P. (Eds), *Contributions à une sociologie des conduites économiques*, Paris : L'Harmattan.
- Le Velly, R. (2004). *Sociologie du marché. Le commerce équitable : des échanges marchands contre le marché et dans le marché*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes.
- Lovell, M.C. (1999). 'Inequality within and among nations'. *Journal of Income Distribution*, 8(1): 5-44.

- Oxfam. 2002. Deux poids. Deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté, Oxfam.
- PNUD (2010). La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain, Rapport sur le Développement Humain. New York : PNUD.
- Rawls, J. (2001). Justice as Fairness. A Restatement, Cambridge (Mass.): Belknap Press.
- Rawls, J. (1971). A Theory of Justice. Cambridge Mass.: Harvard University Press.
- Renard, M-C. (2005). 'Quality certification, regulation and power in Fair Trade. Journal of Rural Studies, 21: 419-431.
- Robinson, J. (2004). 'Squaring the circle ? Some thoughts on the idea of sustainable development'. Ecological Economics, 48: 369-384.
- Sala-i-Martin, X. (2002). The disturbing 'rise' of global income inequality, Working paper 8904, National Bureau of Economic Research, Cambridge Mass.
- Stiglitz, J.E. (2003). Ethics, Market and Government Failure, and Globalization, paper for the Vatican Conference at the Ninth Plenary Session of the Pontifical Academy of Social Sciences, Casina Pio IV, 2-6 May.
- Vagneron, I. et Roquigny, S. (2010). Cartographie et analyse des études d'impact du commerce équitable. Note de synthèse. Etude à l'initiative de la Plate-forme pour le commerce équitable, CIRAD, Paris.
- Van Parijs, P. (1991). Qu'est ce qu'une société juste. Paris : Seuil.